

croit vraiment que les conclusions d'une enquête judiciaire ou d'une commission n'auraient pas le même résultat pratique qu'un procès devant un tribunal. En d'autres mots, les conclusions auraient pour certains députés en cette Chambre—qu'importe le côté où ils siègent—le même inexorable résultat que si un juge les avait trouvés coupables ou innocents.

L'hon. M. Turner: En réponse, monsieur l'Orateur, je dirai que l'enquête ne déterminera pas les droits. L'enquête déterminera les faits. Ainsi, l'enquête Dorion n'a pas déterminé les droits, n'a trouvé personne innocent ou coupable. Elle a seulement déterminé les faits.

M. Fairweather: Mais après l'enquête Dorion, il fallait inexorablement agir et, en l'occurrence, les députés seraient touchés tout comme s'il y avait eu procès.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, hier soir, je me suis abstenu de participer au débat, parce que les événements qui se déroulent en Chambre m'intéressent très peu. Cependant, nous cherchons maintenant en Chambre à effectuer un rapprochement, si je puis dire, pour restaurer un peu du prestige et de la majesté que le Parlement avait perdus dans notre pays. Nous cherchons un moyen de ramener le Parlement à ses devoirs.

On a dit que cette motion n'avait pas de précédent. L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, avec ses connaissances approfondies de la question, convient que la motion dont nous discutons pourrait être admise. L'honorable député de Medicine-Hat a prononcé hier soir un plaidoyer qui, je l'avoue, a pour moi beaucoup d'attraits.

Je parle en homme qui, comme nous tous, aime cette institution. Nous ne voulons pas prolonger à l'infini les arguments, les disputes, les invectives des derniers jours. Nous voulons remplir les devoirs du Parlement. Permettez-moi de vous dire, monsieur l'Orateur, que dans l'accomplissement de vos fonctions ces derniers jours, vous avez, par votre conduite, ajouté à la dignité de votre poste. (*Applaudissements*)

Mes remarques ne renfermeront rien de provocateur. Deux d'entre nous en cette enceinte avons des responsabilités particulières. Tous les autres députés ont une égale responsabilité, mais deux en ont une plus grande, notamment le premier ministre du Canada et le chef de l'opposition.

[M. Fairweather.]

Je veux voir le Parlement revenir sur la bonne voie. Même s'il n'y a aucun précédent, nous constituons la Cour suprême du Parlement et nous faisons notre propre règlement. C'est ainsi que la *common law* s'est élaborée. S'il n'y a aujourd'hui aucun règlement statutaire sur une question particulière, alors il faut recourir aux principes ordinaires de justice. Notre régime parlementaire tout entier est fondé sur la tradition, et les précédents sont les fondements de notre avenir.

Cette motion ne renferme rien qui puisse nuire aux députés. Nous n'allons certes pas être enchaînés par le passé ni paralyser les travaux du Parlement parce qu'une situation de ce genre ne s'est jamais présentée encore.

Je lance un appel au premier ministre, qui j'en suis sûr se joindra à moi, fort de sa personnalité et du prestige de son poste, pour oublier les acrimonies et les difficultés passées et appuyer la motion présentée à la Chambre; ainsi nous défendrons le Canada, le Parlement et la liberté.

• (4.00 p.m.)

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je me rappelle qu'un honorable vis-à-vis, je crois que c'était le très honorable représentant qui vient de s'asseoir, aurait dit ceci l'autre jour: «Si nous, de l'opposition, tenons bon, les ministériels céderont toujours».

Le très hon. M. Diefenbaker: Non, non.

Le très hon. M. Pearson: «Ils capituleront».

Le très hon. M. Diefenbaker: Non, non. Ce n'est pas une capitulation.

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, peu m'importe de céder lorsqu'il s'agit d'une bonne cause. Je suis disposé à chercher un compromis lorsqu'un compromis est souhaitable et nécessaire. Mais qu'en est-il à l'heure actuelle, monsieur l'Orateur? Sans vouloir ressasser de vieilles rengaines, je répète que nous enfreignons le Règlement depuis trois jours et que vous avez été indulgent, à bon droit, afin de nous permettre de discuter une situation extraordinaire et à laquelle le Règlement ne pouvait s'appliquer, parce que l'opposition n'a pas présenté le genre de motion qui aurait pu être débattue conformément au Règlement. (*Applaudissements*)

Telle était notre situation. Il est maintenant proposé, monsieur l'Orateur, que pour rentrer